

Objectifs

- Repérage des veaux IPI dans les élevages ayant fait l'objet de circulation
- Délivrance d'attestation non-IPI sur des bovins avec des résultats le permettant

Destinataires

- Elevage en assainissement
- Sélectionneur
- Tout autre élevage intéressé

Méthodologie

- Suite à la visite de mise en place du plan d'assainissement ou à un contact avec GDS Creuse, l'éleveur est dirigé vers les services de l'EDE pour la commande de boucles ou de boutons de prélèvement de cartilage auriculaire.
- L'EDE informe en temps réel GDS Creuse de la commande des boucles.
- L'éleveur appose les boucles sur tous les veaux naissants concernés par le programme et ce, le plus tôt possible. Les prélèvements réalisés (la boucle contenant le morceau de cartilage) sont mis dans la pochette spécifique avec le carton indiquant la date de prélèvement. **L'éleveur transmet ces sachets à son vétérinaire le plus rapidement possible** (avant 7 jours).
- Le Laboratoire Départemental fournit aux cabinets vétérinaires des poches de type BIOHAZARD avec une étiquette destinée à faire apparaître l'identité de l'élevage, afin de **stocker sous couvert du froid** les sachets avec les boucles.
- Le vétérinaire transmet ces prélèvements au Laboratoire par le système de ramassage.
- Le Laboratoire réalise une analyse PCR sur le prélèvement, transmet les résultats à GDS Creuse, au vétérinaire et à l'éleveur.
- GDS Creuse enregistre les résultats.
- En cas de résultat positif, GDS Creuse enregistre le résultat comme IPI. Si l'éleveur et le vétérinaire souhaitent un recontrôle de l'animal, celui-ci doit intervenir avant 2 mois.
- En cas de résultats négatifs et sur demande de l'éleveur, il délivre les attestations non-IPI.

Dispositif financier

- Le surcoût des boucles ou les boutons sont **mutualisés à 100 % par GDS Creuse.**
- Les frais des analyses PCR sont **mutualisés à 100 % par GDS Creuse.**

Communication et information :

- Information de chaque Cabinet Vétérinaire avec mise à disposition d'affiches et de support d'information.
- Article hebdomadaire de GDS Creuse (diffusion : lettre d'information électronique, Creuse Agricole, sites GDS Creuse, Pleinchamp, Creuse Agricole).
- Information des délégués cantonaux lors des rencontres de novembre/décembre.